



# **DROITS DES FEMMES**

**20 mois  
de progrès**

---

# POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

---

# 4 030

**entreprises ont déposé  
en 2013 un accord  
ou un plan d'action  
pour l'égalité des  
parcours professionnels  
et des rémunérations**

**545** mises en demeure et  
5 sanctions (0 en 2011-2012)  
prononcées pour rendre effectives  
les lois sur l'égalité professionnelle

Désormais **1** négociation unique  
et globale s'impose dans les  
entreprises pour supprimer  
les écarts de rémunérations  
entre femmes et hommes

L'accès à la commande  
publique - **75,5** Mds €/an  
-subordonné au respect  
de l'égalité professionnelle



# POUR L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

---

# 275 000

**nouvelles solutions  
d'accueil programmées  
pour les moins de 3 ans**

Objectif **100 000** pères  
prenant un congé parental grâce  
à la réforme du congé parental

**50 %** des droits inscrits  
en compte épargne temps  
des salariés déblocables  
pour financer des services  
à la personne avec participation  
de l'employeur

**15** engagements déjà signés  
par onze grandes entreprises  
pour favoriser l'équilibre  
des temps de vie  
pour leurs salariés



# POUR BRISER LE PLAFOND DE VERRE

---

**202** femmes  
nommées aux emplois  
supérieurs de l'Etat,  
soit un taux de  
féminisation pour les  
primo-nominations  
de **32 %** en 2013  
(contre **27 %** en 2012)

**27** grandes entreprises désormais  
engagées par convention  
sur des objectifs ambitieux  
de féminisation de leur direction

**1** palmarès de la féminisation  
des instances dirigeantes des  
entreprises du SBF 120  
dès 2013 et 1 palmarès pour  
les trois fonctions publiques  
en 2014



## ET AUSSI POUR L'EMPLOI DES FEMMES

---

# 47 millions

**d'euros garantis pour  
soutenir spécifiquement  
l'entrepreneuriat  
féminin en 2013  
(+7% par rapport à 2012)  
et 12 réseaux nationaux  
d'accompagnement  
mobilisés pour  
le promouvoir**

**52 000** jeunes femmes  
recrutées en emploi d'avenir

**1** convention nationale  
avec Pôle emploi et la CNAF  
pour l'accompagnement au  
retour à l'emploi des mères  
bénéficiaires du  
complément de libre  
choix d'activité (CLCA)



# CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FEMMES

---

**Allocation de soutien  
familial pour les  
familles monoparentales  
(essentiellement des  
mères isolées) portée  
de 90 à **120 €**  
d'ici 2018**

**20** départements préfigurent  
en 2014 la garantie contre les  
impayés de pensions alimentaires  
qui sera généralisée à tout le  
territoire en 2016

**7** accords de branche déjà conclus  
pour protéger plus de  
310 000 salariés à temps partiel  
(dont 80 % de femmes)

Accès aux droits sociaux facilité  
pour les salariés à petit temps  
partiel grâce à l'abaissement à  
150 heures par trimestre du seuil  
donnant accès aux indemnités  
maladie, invalidité, congé  
maternité, retraite



# RETRAITES : REDUIRE LES INEGALITES

---

Prise en compte à

**100%**

**du congé de maternité  
dans le calcul des  
trimestres (pour le  
3<sup>e</sup> enfant et les  
naissances multiples)**

Amélioration des droits  
des conjoints collaborateurs  
et aidants familiaux,  
(72 % des bénéficiaires  
de cette mesure  
sont des femmes)

Amélioration des petites retraites :  
augmentation de **10 %**  
du plafond donnant accès au  
minimum contributif

Relèvement du plafond de  
l'Allocation Personnalisée  
d'Autonomie pour diminuer  
le coût pour les familles  
et favoriser le maintien  
à domicile. Création  
d'une aide au répit



# POUR LA SANTE DES FEMMES

---

**Objectif : réduire de  
30%**

**le nombre de décès  
par cancer du col de  
l'utérus en 10 ans,  
en généralisant  
le dépistage**

**0€**

La contraception gratuite  
et anonyme pour les mineures

Droit à l'**IVG** renforcé : prise en  
charge à 100% par la sécurité  
sociale ; 1 site [ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)  
d'information publique ;  
organisation avec les ARS d'une  
continuité de l'offre de service  
sur le territoire pour éviter  
les ruptures pendant  
la période estivale





# CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

---

**Des moyens  
doublés :**

**66 millions**

**d'euros pour lutter  
contre les violences  
faites aux femmes  
en 2014-2016**

**350** intervenants sociaux en  
commissariats et en brigades  
d'ici 2017, soit le doublement  
des effectifs

**1650** nouvelles solutions  
d'hébergement d'urgence dédiées  
pour les femmes victimes  
d'ici 2017

Le téléphone grand danger  
généralisé en **2014**



# VERS LA PARITÉ GÉNÉRALISÉE

---

# 16 000

**conseillères municipales  
supplémentaires  
en mars 2014 grâce  
à la réforme des modes  
de scrutin locaux**

**Objectif 50% !**

**50%** de conseillères générales  
garanti en 2015  
(contre 14 % actuellement)

**15** commissions nationales  
désormais strictement paritaires

Les **pénalités doublées**  
pour les partis qui ne respectent  
pas la parité aux élections  
législatives

La parité étendue aux  
responsabilités sociales  
et professionnelles



# IMAGE DES FEMMES HISTOIRE, ARTS, MEDIAS

---

# 1 million

**d'euros prévus  
pour soutenir  
les sports émergents,  
dont le sport féminin**

Les pouvoirs du **CSA**  
renforcés pour veiller à la juste  
représentation des femmes  
dans les médias et à la  
protection de leur image  
dans les programmes

**2 fois plus** de femmes  
à la tête d'un centre  
dramatique national

**2 femmes au Panthéon,**  
Germaine Tillion et  
Geneviève de Gaulle-Anthonioz



# TRANSMETTRE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ

---

## 600

**classes de primaire  
sensibilisées à l'égalité  
entre les filles  
et les garçons**

(Modules ABCD de l'égalité)

Chaque année, **20 000**  
enseignants formés à l'égalité  
entre les filles et les garçons dans  
les nouvelles ESPE

**1 000** jeunes en service  
civique engagés pour la promotion  
de l'égalité

**800 000** jeunes  
sensibilisés chaque année à  
l'égalité entre les femmes et  
les hommes lors de la journée  
d'appel et de préparation  
à la défense

